

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 32 (1995)
Heft: 1221

Rubrik: L'invitée de DP

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'INVITÉE DE DP

RÉFORMER L'ÉTAT ET DÉVELOPPER LA DÉMOCRATIE

D'une pierre deux coups

ANNI STROUMZA
citoyenne et ancienne
députée, Genève

Pas une semaine ne passe sans rencontrer dans nos quotidiens et hebdomadaires préférés un article qui traite de la réforme de l'Etat, des administrations cantonales ou fédérales. Le motif invoqué pour procéder à une telle réforme est toujours le même: le déficit des finances publiques et le montant important du service de la dette de l'Etat. Nul ne conteste la gravité de la situation et la nécessité d'y apporter des remèdes. Mais le débat manque singulièrement d'imagination et de créativité car il est posé le plus souvent dans des termes manichéens: service de l'Etat ou privatisation. Les propositions varient peu: réductions d'effectifs, gel des salaires et annuités, diminution voire suppression de prestations ou privatisation de services.

Une crainte diffuse

Alors que certains se réjouissent de cet affaiblissement de l'Etat, on observe que se développe dans la population un sentiment d'insécurité, de découragement et d'anxiété.

Crainte d'une baisse de qualité des prestations qui rendent la vie agréable dans nos villes, ou même tout simplement supportable pour une partie de la population, notamment des personnes âgées. Crainte pour l'avenir de leurs enfants compte tenu des restrictions de débouchés de formation et d'emploi. N'oublions pas que la diminution de milliers d'emplois dans la fonction publique est une perte d'autant de possibilités d'engagement pour les chômeurs et pour les jeunes qui débudent dans la vie active. Découragement des fonctionnaires qui se sentent désavoués et ont l'impression de participer à un démantèlement de leurs services alors qu'ils ont œuvré pendant des années, souvent avec fierté, pour servir l'intérêt général. Ils sont d'autant plus découragés que cette réforme est décrite dans des termes pour le moins désobligeants: dégraisser, couper des branches mortes, élaguer, etc.

Bref, le tableau est sombre et il ne faut pas s'étonner que le climat soit à la morosité, à la démotivation et au repli sur soi et la sphère privée. Cela ne concerne pas seulement les fonctionnaires, mais aussi la population qui, en majorité, ressent confusément que la sécurité et la qualité de la vie s'amenuisent.

Démocratie menacée

Or, ce climat présente une menace pour la démocratie. Perte de prestige de la fonction politique, qui pourtant devrait être considérée comme la plus noble des activités: celle de servir et de gérer la cité. Perte de confiance dans les élus et difficulté de constituer des listes pour les élections communales, l'échelon du

pouvoir qui agit au plus près des citoyens. Baisse du taux de participation aux élections. La société est menacée de dislocation. Il n'y a plus de raison collective de se mobiliser: ni chantier, ni projet, ni même utopie.

Et pourtant. La réforme de l'Etat pourrait être une magnifique occasion de stimuler la démocratie en redistribuant les responsabilités entre tous les acteurs de la société: Etat, communes, collectivités locales, mouvements associatifs et entreprises privées.

Pourquoi ne pas fixer comme objectif de la réforme de l'Etat le développement de la démocratie et de la responsabilité collective et individuelle des citoyens? Un projet ambitieux, stimulant et positif, qui pourrait dégager des trésors d'imagination et de créativité qui sommeillent aujourd'hui faute de débouchés.

Mettons l'ensemble des compétences et des prestations de l'Etat sur la table et examinons chacune d'entre elles pour déterminer à quel niveau de pouvoir, supracantonal – cantonal – communal – local, et par quel acteur, service public – mouvement associatif – entreprise privée, elle pourrait se réaliser avec le plus d'efficacité économique et sociale. Cette démarche n'a de sens que si elle est inscrite dans une vision politique qui aurait pour objectif la participation des gens aux affaires qui les concernent et qui les responsabiliserait à tous les niveaux de pouvoirs.

Un Etat plus qualitatif

L'avenir est à un «Etat léger», dans son champ d'action comme dans ses modes d'intervention. Mais il ne s'agit nullement d'un Etat au rabais, modeste et faible. Non, l'Etat léger est un «Etat - plus», musclé, tonique, moderne et performant. Il est rassembleur et meneur de jeu. Il inspire confiance et incarne l'autorité. Il garantit les équilibres à long terme en proposant des modes de développement durable. Il est moteur et partenaire. On oublie un peu vite que l'identité d'une communauté et la solidarité entre ses membres reposent pour beaucoup sur l'Etat. A lui de représenter l'intérêt général et de garantir la cohésion sociale. A lui de définir les priorités, les objectifs et les lignes directrices des prestations.

Mais l'Etat n'a pas le monopole de l'intérêt public. A lui de trouver les moyens de partager ses services avec les communes, les collectivités locales, le mouvement associatif et les entreprises privées. Partage des services, partage des ressources humaines mais aussi partage des ressources financières. Il va de soi qu'une telle réforme de l'Etat va de pair avec un transfert de personnes, de charges et de recettes.

Une idée qui fait son chemin

REPÈRES

Cet inventaire non exhaustif des interventions et des décisions en matière de politique des transports directement inspirées par l'initiative des Alpes est présenté par *Echos*, périodique du comité d'initiative pour la protection des régions alpines contre le trafic de transit, no 32, 20 juillet 1995.

(jd) Le 20 février 1994, peuple et cantons acceptent l'initiative «pour la protection des régions alpines contre le trafic de transit», au grand dam du Conseil fédéral et de la majorité parlementaire, qui voient là un obstacle supplémentaire au rapprochement de la Suisse et de l'Europe. Bruxelles ne cache pas non plus sa grogne en retardant l'ouverture des négociations bilatérales, dans l'attente des explications du Conseil fédéral sur les modalités d'application de cette initiative.

En Suisse, les adversaires de l'initiative ont peine à prendre acte de la volonté populaire. Quelques jours seulement après le scrutin, le démocrate-chrétien valaisan Schmidhalter propose le doublement du tunnel routier du Gothard et l'assouplissement de la disposition constitutionnelle tout juste adoptée. Puis c'est Fritz Mühlemann, le secrétaire général du département d'Adolf Ogi, qui préconise d'abroger l'article constitutionnel sur la protection des Alpes au profit d'une norme qui serait moins contraignante. L'initiative Schmidhalter, rejetée de justesse en commission, viendra devant le parlement lors de la session d'automne. En juin 1995, Roland

Borer, conseiller national du parti de la liberté (automobile), dépose à son tour une initiative en faveur du doublement du tunnel du Gothard, appuyée par 57 parlementaires bourgeois et de l'extrême-droite.

En Europe pourtant, l'idée incarnée par l'initiative des Alpes fait son chemin:

- En mai 1994, les Länder allemands, se référant à l'acceptation de l'initiative des Alpes et au mécontentement populaire qu'elle exprime, demandent un rapport au ministre fédéral de l'environnement sur les moyens de transférer au rail le trafic des marchandises transitant par l'Allemagne.

- En mai 1994 toujours, le parlement de la région autonome du Val d'Aoste, citant l'initiative des Alpes, adopte une loi sur le trafic des marchandises par la route: le gouvernement régional est autorisé à limiter temporairement le trafic des poids lourds lorsque la sécurité et la santé de la population ou l'état de l'environnement sont menacés.

- En février 1995 une pétition est transmise au parlement du Vorarlberg demandant des mesures analogues à celles découlant de l'initiative des Alpes.

- En avril 1995, le gouvernement hollandais, pourtant connu pour son soutien aux camionneurs, décide la construction d'une ligne ferroviaire réservée au trafic des marchandises entre Rotterdam et la frontière allemande pour tenir compte de l'opposition croissante au transport routier. ■



Aménagement des rues et des espaces de quartier, aide à domicile, ramassage et traitement des déchets, emplois «de proximité», activités culturelles, gestion et protection de patrimoine, et j'en passe. Tous les domaines d'activités pourraient être concernés par une décentralisation des responsabilités, y compris certains actes administratifs d'autorité qui pourraient être délégués aux villes, soit aux communes de plus de 10'000 habitants.

Peut-être ainsi les gens auront-ils à cœur de s'engager dans les activités politiques et associatives, car ils auraient des réelles responsabilités et assumeraient des tâches, soit de «proximité» dans leur commune, leur quartier, leur association d'intérêt ou professionnelle, soit au service de l'ensemble de la population.

Une telle réforme de l'Etat pourrait être un projet exaltant où chacun serait concerné à un titre ou à un autre. On ferait d'une pierre deux coups en développant en même temps la démocratie par une participation accrue du réseau constitué des institutions locales, des associations et des entreprises privées. Mais pour la lancer, il faut une véritable révolution culturelle dans la tête de ceux et celles qui nous gouvernent et de ceux et celles qui nous représentent. Les médias devraient y contribuer, au lieu de valoriser si fréquemment le slogan sommaire du «moins d'Etat».

Que tous fassent preuve de volonté, de courage et d'imagination et la démocratie s'en trouvera renforcée! ■

En bref

D'un prospectus touristique de la Suisse du Nord-Ouest:

«Une autre Suisse:
poétique (sans chalets)
historique (sans Guillaume Tell)
récréative (sans rien d'artificiel)
typique (sans cor des Alpes)
culturelle (sans ostentation)
accueillante (sans esprit de calcul)».

En livrant au vieux papier les résultats des examens pédagogiques des recrues du 1^{er} arrondissement sur le thème «Avoir 20 ans en 1983», noté cette remarque d'un expert: «Il est réjouissant de constater que d'une manière générale les jeunes intellectuels font preuve d'un manque «d'agressivité»; leur conformisme nous incite à penser que la stabilité politique de notre pays est bien assurée.» (sic)

La Caisse de retraite des instituteurs bernois vient d'acquiescer la majorité du capital de «Sarner Cristal», ce qui sauve un projet de verrerie dans la région de Thoun.